

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval située au 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval, le mardi 25 mars 2025.

La tenue de cette séance découle de l'ajournement de la séance ordinaire du mardi 11 mars 2025.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Serge Bergeron	Maire de Roberval
M ^{me}	Marie-Noëlle Bhérer	Mairesse de Saint-Prime
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M.	Ghislain Laprise	Maire de La Doré
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Roger Villeneuve	Maire de Saint-André

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

M. Steeve Gagnon, directeur général, assiste également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-094

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-095

Sujet : Autorisation de signature – Avenant à la convention de subvention/Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023

Attendu que depuis le 1^{er} avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme la municipalité régionale de comté mandataire pour la Véloroute des Bleuets;

Attendu qu'en novembre 2018, les membres du comité intermunicipal de la Véloroute des Bleuets ont adopté le Plan de gestion des infrastructures cyclables (PGIC) 2018-2023;

Attendu qu'afin de mettre en œuvre ce plan, une demande d'aide financière a été soumise aux gouvernements fédéral et provincial;

Attendu que le 30 mars 2020, la MRC procédait à la signature, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), d'une convention de subvention en vertu de laquelle celui-ci consentait une aide financière de 5 M\$ pour la réalisation des projets de bonification du circuit cyclable prévus dans le PGIC, et ce, avant le 30 mars 2023;

Attendu qu'un avenant a été signé en mars 2023 afin de reporter la date de fin de la convention au 31 mars 2025;

Attendu les délais importants pour la planification et la réalisation des projets, la MRC sera dans l'impossibilité de dépenser l'enveloppe consentie dans le délai donné;

Attendu que les représentants du MAMH ont montré une ouverture à une prolongation de la convention signée au 31 mars 2027, et ce, afin de permettre aux partenaires de mettre en œuvre les projets retenus;

Attendu qu'un avenant à la convention devrait donc être soumis dans les prochaines semaines à la MRC, pour signature;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'avenant à la convention de subvention à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relativement à la bonification de la Véloroute des Bleuets, et ce, afin de reporter la date d'échéance de l'entente au 31 mars 2027.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-096

Sujet : Octroi d'un contrat d'acquisition de vélos à assistance électrique

Attendu qu'en vertu de l'entente intervenue entre le Fonds d'action québécois pour le développement durable et la MRC du Domaine-du-Roy relativement à une aide financière de 400 000 \$ pour le déploiement du parc régional de la Couronne phase 2 (n° 2024-147), un appel d'offres public (DDR-2025-DEV-001) a été publié pour l'achat de vingt-cinq vélos neufs à assistance électrique;

Attendu qu'un budget de 150 000 \$ était provisionné pour cette acquisition;

Attendu que huit propositions de soumissionnaires ont été reçues dans les délais impartis;

Attendu qu'après analyse des soumissions reçues, la soumission conforme la plus basse est celle de Cori inc. d'une somme de 133 629,69 \$, taxes incluses;

Attendu que la flotte de vélos sera gérée par Compétition Vélo2MAX, selon une entente et sera déployée dans quelques sites et municipalités du territoire;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acquisition de vingt-cinq vélos neufs à assistance électrique auprès du fournisseur Cori inc. pour le montant de 133 629,29 \$, taxes incluses.

Que le montant soit pris à même le budget du projet de déploiement du parc régional de la Couronne – phase 2, ci-haut mentionné.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-097

Sujet : Adoption de projet – Fonds régions et ruralité/Le Havre du Lac St-Jean

Attendu la demande de contribution financière de 30 000 \$ de l'organisme Le Havre du Lac St-Jean pour l'année 2025;

Attendu que cette somme est prévue au budget 2025 de la MRC du Domaine-du-Roy et ce, dans le cadre du Fonds régions et ruralité;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de 30 000 \$ pour l'année 2025 à l'organisme Le Havre du Lac St-Jean. La somme proviendra du Fonds régions et ruralité.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-098

Sujet : Nomination – Biochar Boréalais

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Steeve Gagnon, directeur général, au conseil d'administration de Biochar Boréalais, en remplacement de M. Mario Gagnon.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-099

Sujet : Nomination – Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Steeve Gagnon, directeur général, au conseil d'administration de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, en remplacement de M. Mario Gagnon.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-100

Sujet : Confirmation d'embauche – Étudiant en aménagement du territoire

Attendu le processus de recrutement afin d'accueillir un étudiant au sein de l'équipe du Service d'aménagement;

Attendu la recommandation d'embaucher M. Dylan Power-Sergerie, étudiant en dernière année au diplôme d'études collégiales en aménagement et urbanisme du Cégep de Jonquière;

Attendu que cette recommandation a été approuvée par le directeur général conformément au règlement n° 310-2023 sur la délégation des dépenses;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer l'embauche de M. Dylan Power-Sergerie, en temps qu'étudiant au Service d'aménagement du territoire pour la période de mars à août, et ce, selon la lettre d'embauche.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-101

Sujet : Désignation – Inspecteur adjoint en bâtiment

Attendu qu'en date du 25 mars 2025, le conseil a autorisé l'embauche de M. Dylan Power-Sergerie pour un emploi étudiant au sein du Service d'aménagement du territoire au cours de l'été 2025;

Attendu que dans le cadre de ses fonctions à la MRC du Domaine-du-Roy, M. Power-Sergerie aura à assurer l'application des règlements d'urbanisme du territoire non organisé (TNO) Lac-Ashuapmushuan, soit les règlements suivants :

- Règlement de zonage;
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Tout autre règlement applicable sur le TNO;

Attendu que le conseil autorise l'inspecteur adjoint en bâtiment à signer tout avis d'infraction, constat d'infraction ou tout autre document, à appliquer ou à faire appliquer toute ordonnance, de même qu'à agir au nom de la MRC du Domaine-du-Roy dans l'exercice de ses fonctions;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Dylan Power-Sergerie soit désigné à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment pour le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan et qu'il est habilité à poser tous les gestes découlant de ce titre, notamment ceux mentionnés au préambule de la présente résolution.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-102

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

En signant ce procès-verbal, le préfet confirme qu'il renonce à son droit de refuser de signer les règlements et résolutions contenus au présent procès-verbal, tel que ce droit est prévu à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec.

Yanick Baillargeon
Préfet

Steeve Gagnon
Directeur général et
greffier-trésorier